

## II

# A l'heure des responsabilités : réflexions historiques

## L'Église catholique dans l'engrenage nazi

par Saul FRIEDLÄNDER\*

Le thème proposé à notre discussion nous demande d'aborder le problème de l'Église et des juifs pendant l'Holocauste et de tenter de le situer dans une perspective plus large. J'ai opté pour un essai de synthèse de ces deux approches. Je me livrerai tout d'abord à quelques réflexions sur le facteur catholique dans l'antisémitisme européen avant 1933. J'examinerai ensuite les réponses données par quelques institutions catholiques, particulièrement en Allemagne, face à la doctrine et aux actions nazies comme telles et face à la politique à l'égard des juifs. Enfin je ferai allusion à l'attitude du pape Pie XII concernant l'extermination des juifs d'Europe. Mon argument d'ensemble est qu'on ne peut comprendre certaines des options majeures prises pendant la guerre sans tenir compte de l'*effet direct, et surtout indirect*, des attitudes catholiques diverses à l'égard des juifs, tant avant 1933 que pendant les premières années du régime nazi. Je passerai du contexte le plus général à des questions de plus en plus précises. Quant aux exemples choisis, ils n'ont d'autre but que d'éclairer la question ; aucune analyse exhaustive ne peut être entreprise ici.

## I

Quelle que soit la complexité de la dynamique interne du système nazi qui a conduit à la décision d'exterminer les juifs d'Europe et quelles que soient les circonstances qui ont déclenché cette décision, deux points fondamentaux ne doivent jamais être perdus de vue en toute discussion historique :

a) Toutes les discussions et les actions majeures qui ont conduit à l'extermination des juifs d'Europe sont issues de l'Allemagne nazie elle-même et tous les autres facteurs sont accidentels.

\* Saul Friedländer, professeur d'histoire contemporaine à l'Institut universitaire des Hautes Études internationales à Genève, est l'auteur de *Pie XII et le III<sup>e</sup> Reich. Documents*, Paris, éd. du Seuil 1964 et de *L'antisémitisme nazi. Histoire d'une psychose collective*, *ibid.*, 1971, ainsi que de nombreuses autres études d'histoire contemporaine.

b) cela dit et compris, la doctrine et la politique nazies n'ont pas jailli *ex nihilo* et n'ont pas été mises en œuvre dans le vide.

Il n'est pas besoin ici de développer le premier point ; mais le second est essentiel et entraîne presque nécessairement quelques remarques sur l'arrière-plan général de l'antisémitisme nazi et de la politique antijuive du début du nazisme, particulièrement en ce qui concerne les attitudes religieuses.

\*  
\* \*

On peut distinguer schématiquement trois différents aspects de l'antisémitisme moderne tel qu'il s'est développé depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire pendant la période où l'on assiste à l'émancipation graduelle des juifs et à leur intégration diversifiée dans la société européenne (et américaine). Dans les pays dont il est question ici, les juifs devinrent une partie du « pays légal » sinon du « pays réel » : quant à la réussite de leur intégration sociale, elle demeure matière à discussion.

Le premier aspect de l'antisémitisme de cette période fut une nouvelle attitude antijuive au niveau social et politique, qui s'enracinait dans une rivalité réelle ou imaginaire et dans diverses théories et craintes politico-idéologiques. Elle fut le plus souvent attisée par des manipulations politiques, ordinairement dans les périodes de crise.

Le deuxième aspect fut un antisémitisme raciste, enraciné dans des formes spécifiques de nationalisme mystique, de constructions anthropologico-biologiques pseudo-scientifiques et de diverses formes de darwinisme social. Il s'élabora en particulier à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et peut être considéré comme la source la plus directe de l'idéologie nazie et de la conception du monde personnelle à Hitler.

Le troisième aspect, celui qui nous intéresse ici, fut la permanence de l'antisémitisme chrétien. Dans l'antisémitisme séculier moderne, on peut aisément identifier des motifs de thèmes antijuifs religieux traditionnels en même temps que de nouveaux contenus comme la théorie de la race. Cependant, à côté de ce processus de sécularisation et de l'apparition d'éléments nouveaux, on ne peut que reconnaître la persistance largement répandue de préjugés antijuifs traditionnels, s'appuyant sur des motivations religieuses. Je ne traiterai ici que d'aspects empruntés au monde catholique.

Si l'on exclut les attitudes religieuses antijuives qui sont presque traditionnelles dans les milieux agraires de la société européenne et dans une partie des classes moyennes, principalement en Europe centrale et orientale, on peut proposer une triple description de l'antisémitisme catholique pendant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle :

a) L'antisémitisme théologique traditionnel, noyé dans les thèmes politiques conservateurs : les juifs n'étaient pas seulement

dénigrés sur des bases théologiques, mais identifiés avec les maux de la modernité, de la spéculation et de l'exploitation financières ou du communisme athée, du rationalisme subversif et du matérialisme dégradant. Pour ces raisons et pour des motifs religieux, l'influence prétendument excessive des juifs dans la société moderne était déplorée. L'expression de cette position apparut pendant la guerre dans le fameux message adressé au maréchal Pétain par son ambassadeur au Vatican Léon Bérard le 2 septembre 1941. Selon le diplomate français, le Vatican ne s'opposait pas à l'exclusion des juifs de positions clefs dans la vie politique et économique des pays chrétiens, mais il était recommandé que, dans les initiatives prises en conformité avec la nouvelle législation antijuive, « les préceptes de la justice et de la charité soient pris en compte ».

b) La droite radicale militante, principalement catholique, néo-nationaliste, dont le meilleur représentant français était l'Action française avec ses ramifications largement répandues. Bien que Charles Maurras ne fût pas un catholique pratiquant et que son mouvement ait été condamné par l'Église en 1926, le catholicisme était fonctionnellement lié au nationalisme intégral de l'Action française. L'interdiction de l'Église fut levée par Pie XII en 1939. Les adeptes de l'Action française exigèrent en grande partie l'expulsion des juifs de la société française. Après la défaite, leur heure sonna à la fois dans la France occupée et sous le gouvernement de Vichy (bien que ceux qui prônaient un statut spécial pour les juifs fussent issus de milieux politiques beaucoup plus larges que l'Action française). Le même mélange de nationalisme intégral, de catholicisme et d'antisémitisme, souvent influencé par l'Action française, se retrouve chez les rexistes belges et les phalangistes espagnols, de même que parmi de célèbres intellectuels anglais antisémites comme Hilaire Belloc et J.K. Chesterton.

c) Une petite minorité de clercs et de laïcs catholiques, surtout en Allemagne, adoptèrent des positions proches de celles du nazisme. Leur impact, même avant 1933, ne peut être omis. Le nom de l'archevêque de Fribourg, Conrad Gröber, réapparaîtra plus loin dans ce contexte. L'éminent journaliste catholique, Eugen Kogon — qui finalement fut interné à Buchenwald — n'était pas loin du nazisme au début des années trente, et des groupes d'intellectuels comme *Kreuz und Adler* visaient à une coopération entre l'Église et le nouveau mouvement.

\*  
\* \*

Le centrage mis sur l'antisémitisme déforme le tableau général des attitudes catholiques à l'égard des juifs pendant les premières décennies de ce siècle. Une description moins schématique comporterait un nombre considérable d'autres éléments. Il faut insister sur le fait que l'antisémitisme ne fut certainement pas accepté par tous les secteurs du catholicisme. Il suffira de mentionner dans ce contexte

l'évolution d'un journal au préalable violemment antisémite comme *La Croix*, de même que l'attitude des catholiques libéraux et de gauche hostiles aux attitudes antijuives (François Mauriac, Georges Bidault, Emmanuel Mounier) et de périodiques tels que *L'Aube*, *Esprit* et *Sept*. Pendant la guerre, cette position trouva son expression dans *Témoignage chrétien* parmi d'autres éléments.

Mais les complexités de la situation ne s'arrêtent pas là. L'Église d'Allemagne et le parti catholique du Centre, par exemple, furent hostiles au nazisme entre 1930 et 1933 ; à cet égard, ils différaient considérablement du protestantisme organisé. Cependant la position officielle n'exprimait pas tout et, selon les termes employés par Herman Greive, « en 1932, même la direction du parti du Centre... ne voyait plus dans l'antisémitisme violent et brutal des nationaux-socialistes un obstacle pour rechercher une coalition avec Hitler et son parti. On résistait au national-socialisme en adoptant des positions similaires, notamment par des concessions sur la question juive »<sup>1</sup>.

Quelle que soit la complexité de ces facteurs de fond, le test principal de l'Église catholique devait être l'accession de Hitler au pouvoir.

La question qui ne peut être évitée et qui continue de peser sur notre compréhension rétrospective des douze années qui suivirent est celle-ci : les courants antisémites dans le christianisme européen et en particulier dans le catholicisme n'ont-ils pas affaibli considérablement sa possibilité de s'opposer au nazisme ?

\*  
\* \*

Dans cette section, je traiterai successivement de chacun des dilemmes politico-idéologiques majeurs que l'Église eut à affronter d'abord dans l'Allemagne nazie puis dans l'Europe occupée. J'aborderai ensuite très brièvement la question de l'Église et du judaïsme pendant la même période, c'est-à-dire, la question théologique et doctrinale ; j'examinerai ensuite en termes généraux la position de l'Église concernant le sort concret des juifs avant et pendant la guerre, et ce dernier point sera traité pour lui-même dans la dernière section qui se rapportera à la politique du Vatican.

En ce qui concerne les dilemmes politico-religieux de l'Église catholique, il faut distinguer la période d'avant-guerre qui limite le problème à l'Allemagne et à partir de 1938 au Grand Reich, et la période de la guerre pendant laquelle le problème apparaît sous des formes très diverses dans les différentes régions de l'Europe occupée.

1. Hermann Greive, « Anti-Judaism and National-Socialist Antisemitism » dans *Judaism and Christianity*, p. 178.

Je rappellerai seulement ici le changement de position, en 1933, du catholicisme allemand et du Vatican à l'égard du nouveau régime allemand. De l'opposition formelle au nazisme, le catholicisme allemand officiel est passé à la coopération avec le nouveau gouvernement après que l'autorité politico-religieuse majeure du parti du Centre, Mgr Kaas, reçut le consentement du Vatican pour ce changement d'attitude. Le vote du parti du Centre donna à Hitler la majorité des deux tiers qui lui était nécessaire pour obtenir les pleins pouvoirs au Reichstag en mars 1933 et un concordat fut signé entre le Vatican et l'Allemagne nazie en septembre de cette même année.

Des difficultés majeures ne tardèrent pas à surgir entre l'Église et le régime : l'assassinat, en 1934, d'Edgar Jung, secrétaire du vice-chancelier von Papen et intellectuel catholique éminent, à l'occasion de la liquidation de la S.A. fut un avertissement. Une période de harcèlement continu des prêtres et des religieuses s'ensuivit, dans le but manifeste de réaliser une importante *Gleichschaltung* de toutes les institutions de l'Église, en particulier dans le domaine de l'éducation. Les pressions exercées par le régime doivent être mentionnées, car elles ont pu apparaître à la hiérarchie catholique comme une menace constante. Néanmoins, sous Pie XI, cette menace n'eut pas d'effet préventif déterminant et, le 14 mars 1937, le pape publia son encyclique *Mit brennender Sorge*, qui était une attaque en règle de certains des principes idéologiques centraux du nazisme, y compris le racisme.

Ainsi, la tension allait croissant entre le régime nazi et l'Église catholique, lorsque, au début de l'année 1939, après la mort de Pie XI, Eugenio Pacelli, son secrétaire d'État et ancien nonce à Munich et à Berlin, fut élu pape et prit le nom de Pie XII. En septembre de la même année, la guerre éclatait.

Les circonstances locales variées de la période de guerre rendent difficile de trouver des dénominateurs communs entre les diverses réponses de l'Église. Cette situation, on le verra par la suite, vient en partie de la politique adoptée par le pape lui-même. Cependant, on peut relever les points suivants :

— Nonobstant la persécution et l'exécution de milliers de catholiques, parmi lesquels un grand nombre de prêtres, surtout en Pologne, il n'y eut jamais d'affrontement généralisé entre l'Église catholique et l'Allemagne nazie. La seule protestation organisée qui conduisit à la limite d'un tel affrontement eut lieu en Allemagne même au sujet des exécutions par euthanasie et fut partagée par les protestants. Son expression la mieux connue fut la protestation ouverte de Mgr von Galen, évêque de Münster en août 1941, qui contraignit le régime à apporter une interruption à l'euthanasie.

— Une petite minorité de prêtres et d'évêques, de même qu'un plus grand nombre de laïcs catholiques organisés, optèrent pour la résistance aux nazis d'une manière ou d'une autre, la plupart du

temps en coordination avec les mouvements nationaux de résistance. Les activités du Père Chaillet en faveur des juifs à Lyon ou la mort du Père polonais Maximilien Kolbe sont devenues des symboles pour l'Église dans son ensemble.

— La grande majorité des catholiques, y compris la hiérarchie ecclésiastique et les fidèles laïcs, s'adaptèrent aux conditions locales existantes, comme la plupart des populations dans les pays occupés. Cela signifie en général divers degrés de collaboration ou de faible opposition, du moins jusqu'à la fin de 1943. En Allemagne même, la plupart des catholiques suivirent le mouvement majoritaire en soutenant le régime jusqu'à la fin.

— Une petite minorité de clercs et d'éminents laïcs catholiques devinrent d'ardents partisans du nazisme : l'évêque Konrad Groeber a déjà été cité. Certains clercs, dans des pays occupés ou dans des pays satellites, devinrent des collaborateurs officiels dans des postes de commande avec une grande influence publique. Certains d'entre eux furent directement engagés dans la politique d'extermination : le cardinal Stepinac en Croatie, Mgr Tiszo en Slovaquie, enfin Mgr Alois Hudal, recteur de l'Église allemande de Rome, qui occupe une place spéciale dans les annales de la collaboration en raison de ses liens étroits avec le Vatican.

\*  
\* \*

Notre deuxième question est celle de la relation de l'Église avec le judaïsme, eu égard aux théories et à certaines mesures nazies qui comportaient des aspects doctrinaux. L'exemple majeur est celui de l'Église d'Allemagne qui fut en première ligne dans ces problèmes. Sur ce point, il faut signaler une différence importante entre le catholicisme et les Églises protestantes. A ma connaissance, aucun mouvement semblable à celui des *deutsche Christen* avec leur adhésion explicite aux doctrines racistes du nazisme et au caractère aryen du Christ, ne s'est élaboré à l'intérieur du catholicisme européen. En général, la fermeté doctrinale du catholicisme fut plus solide que celle des Églises protestantes. Cependant, par rapport au judaïsme, les points suivants doivent être rappelés :

En Allemagne, l'antisémitisme catholique traditionnel progressa considérablement à partir de 1933 et, bien que l'antisémitisme raciste n'ait jamais été ouvertement accepté par l'Église, diverses formulations furent adoptées qui autorisaient son acceptation indirecte par certains théologiens éminents. Karl Adam, par exemple, accorda à l'État « à la fois le droit et le devoir de préserver la pureté de sang » du peuple, « dès lors qu'il devient évident qu'elle est menacée par un afflux excessif, incontrôlé, de sang étranger »<sup>2</sup>. Dans le *Handbuch der*

2. Rudolph Lill, « German Catholicism's Attitude Towards the Jews in the Weimar Republic » dans *Judaism and Christianity*, p. 168.

*religiösen Gegenwartsfragen*, l'archevêque Groeber écrivit le chapitre sur la race, en suivant plus ou moins le raisonnement de Karl Adam : « A aucun peuple ne peut être refusé le droit de maintenir intact son fonds racial existant et de mettre en œuvre des sauvegardes à cet effet. La religion chrétienne exige seulement que les moyens utilisés n'offensent pas la loi morale et la justice naturelle »<sup>3</sup>.

L'Église a généralement défendu le caractère sacré de l'Ancien Testament, mais dans la plupart des sermons et des textes est établie une nette distinction entre le peuple biblique d'Israël et le judaïsme post-biblique.

Le caractère aryen du Christ n'est jamais devenu une doctrine agréée, mais on insista fréquemment sur l'opposition totale entre les juifs et le christianisme, entre Jésus et sa communauté d'origine.

Les lois de Nuremberg interdisant le mariage entre aryens et non-aryens créèrent des difficultés doctrinales concrètes, du fait de la persécution des « juifs pléniers », c'est-à-dire des baptisés. Selon Günter Lewy, « En certains cas, les prêtres contournaient la loi en utilisant une disposition du Concordat de 1933 qui, dans les cas de « grande urgence morale », autorisaient un mariage à l'Église sans mariage civil préalable ; mais en général l'Église se conforma à la loi, se pliant à ce qu'elle avait auparavant qualifié d'empiètement inadmissible sur sa juridiction spirituelle »<sup>4</sup>. Plus tard, cependant, la législation raciale fera l'objet de protestations sporadiques. En ce qui concerne les juifs baptisés, l'Église d'Allemagne s'efforça dans la plupart des cas de les défendre. Ce devait être une politique nette du Vatican, comme le projet de visa brésilien et l'activité du *Raphaelsverein* l'ont montré au début de la guerre, et les efforts soutenus en faveur des juifs baptisés pendant toute la guerre.

L'attitude concrète de l'Église catholique d'Allemagne à l'égard des juifs est malheureusement assez vite résumée pour la période 1933-1939 : « Pendant ces années qui ont précédé l'adoption de la « solution finale de la question juive », écrit Günter Lewy, l'Église n'a pas étendu son aide et sa sympathie à d'autres qu'aux catholiques non-aryens »<sup>5</sup>. C'est pourquoi les cas individuels de courage public demeurent si vivants dans notre mémoire. Une des rares déclarations enregistrées en faveur des juifs fut celle du recteur de la cathédrale Sainte Hedwige à Berlin, Bernhard Lichtenberg, qui, le lendemain de la Nuit de Cristal, pria publiquement pour les chrétiens non-

3. Cité dans Günter Lewy, *L'Église catholique et l'Allemagne nazie*, Paris, p. 275.

4. *Ibid.*, p. 281. Il n'est absolument pas étonnant que l'historien allemand conservateur, Konrad Reppgen ait complètement oublié ces questions dans sa discussion tendancieuse « German Catholicism and the Jews: 1933-1945 », dans *Judaism and Christianity*, *op. cit.*, pp. 197 ss.

5. Günter Lewy, *op. cit.*, p. 283.

aryens et les juifs persécutés, ajoutant : « Ce qui s'est passé hier, nous le savons ; ce qui se passera demain, nous ne le savons pas ; mais ce qui se passe aujourd'hui, nous en sommes témoins : dehors, la synagogue brûle, et c'est aussi une maison de Dieu »<sup>6</sup>. Bernhard Lichtenberg demeura une voix solitaire. Il devait réitérer sa protestation en novembre 1941, lorsque commencèrent les déportations des juifs allemands vers l'est : cette fois il fut arrêté et mourut sur la route de Dachau<sup>7</sup>.

Il faut conclure ce deuxième point par les remarques suivantes :

a) L'Église était sans doute opposée au racisme et à l'antisémitisme racial, et cela pour des raisons théologiques.

b) A ma connaissance, les compromis et le silence de l'Église catholique allemande n'ont jamais fait l'objet de critiques hors d'Allemagne, soit par d'autres dignitaires de l'Église soit par le Vatican. Mais Pie XI a critiqué directement le régime nazi lui-même.

c) En termes plus généraux, les mesures antijuives toujours plus barbares des nazis n'ont pas provoqué de sympathie croissante pour les victimes, au contraire. L'antisémitisme largement répandu a renforcé l'indifférence. De plus, dans un monde au bord de la guerre, le sort des juifs devint un problème mineur, sans importance pour la « Realpolitik » (sauf pour les nazis). C'est dans ce contexte et dans des circonstances qui devinrent bientôt infiniment plus graves pour les victimes, qu'il faut évaluer les options prises par le Vatican.

### III

Je sais combien les attitudes et la politique du pape Pie XII à l'égard de la « solution finale » demeurent une question sensible. Je tâcherai dans cette partie de mon exposé, d'indiquer d'abord les points sur lesquels, à mon sens, il ne peut y avoir de désaccord majeur ; ensuite, en ce qui concerne les questions plus controversées, je définirai la substance des arguments opposés aussi clairement que possible. Bien que je ne puisse éviter de prendre position, j'ai tenté de le faire avec la plus grande circonspection. Depuis que j'ai publié ma documentation sur le sujet en 1964, des volumes de documents du Vatican relatifs à la période de la Seconde Guerre mondiale ont été publiés sous les auspices du Saint-Siège : les archives vaticanes comme telles ne sont pas accessibles au chercheur. Ces documents seront pris en compte d'autant plus que la plupart d'entre eux qui se rapportent à notre sujet ont été entièrement analysés par John Morley<sup>8</sup>.

6. *Ibid.*, p. 294.

7. Saul Friedländer, *Pie XII et le III<sup>e</sup> Reich*, Documents Paris, éditions du Seuil, 1964.

8. Cf. John Morley, *Vatican Diplomacy and the Jews During the Holocaust 1939-1943*, New-York, 1980, pp. 202-203.

Il n'existe pas d'étude fondamentale sur l'étendue immense de l'extermination des juifs d'Europe par les nazis. Un travail de recherche, qui doit être publié sous peu, a été entrepris à l'*Institut für Zeitgeschichte* de Munich sous la direction du Dr. Wolfgang Benz : il montre que le nombre des juifs exterminés n'est pas de cinq à six millions comme on le suppose habituellement, mais plutôt de six à sept millions.

Le deuxième point, sur lequel, je pense, il ne peut y avoir de désaccord, est qu'à l'automne 1942 au plus tard, mais en tout cas au début de 1943, le Vatican était aussi bien informé que les grandes organisations juives, que les Alliés et les gouvernements neutres sur l'étendue des exterminations nazies, qu'il ait été au courant ou non de tous les détails techniques. A part les informations reçues par d'autres moyens (les Alliés, les organisations juives, etc...), le Vatican avait ses propres sources : les nonces et les divers informateurs catholiques dans l'Europe occupée. Les documents du Vatican confirment la masse d'informations qu'il avait à sa disposition. Selon Morley, « des notes à usage interne de la Secrétairerie d'État (du Vatican), écrites en mai 1943, font allusion à la suppression de millions de juifs et même aux chambres à gaz ».

En troisième lieu, même les plus ardents défenseurs de la politique du Vatican concernant l'extermination des juifs par les nazis ne nient pas qu'il n'y en eut aucune condamnation publique nette. Certains sont portés à interpréter le message de Noël de Pie XII en 1942 comme une telle condamnation, mais on s'accorde généralement sur le fait que ce message était exprimé en termes vagues et ne se référait pas explicitement au sort des juifs. Plus précisément, il ne peut y avoir aucun désaccord sur le fait que la déportation des juifs de Rome en octobre 1943 ou des juifs italiens en général, ne fut suivie d'aucune protestation publique du pape. En fait, il n'y eut pas non plus de protestation confidentielle au niveau diplomatique.

Enfin, quelles que soient les différences d'appréciation de la politique vaticane, tous ceux qui ont sérieusement étudié l'histoire de l'Église catholique pendant la guerre et ses relations avec les juifs en particulier, reconnaissent qu'il y eut une différence d'attitude considérable selon les pays et les régions, selon les personnalités et les circonstances : il y eut une collaboration avec les nazis et il y eut des initiatives antijuives ; il y eut des actes de résistance authentique et d'aide concrète aux juifs, au risque de la déportation et de la mort. En France, par exemple, on peut témoigner de toute une gamme d'attitudes, depuis les protestations en 1942 de Mgr Saliège à Toulouse et de Mgr Théas à Montauban jusqu'aux hésitations du cardinal Gerlier à Lyon et à l'attitude plus consentante du cardinal Suhard à Paris. L'interprétation doit donc s'appuyer sur les matériaux les plus contradictoires pour soutenir ou pour attaquer les directives ou le manque de directives émanant du pape.

L'argumentation pour la défense de la politique du pape Pie XII est basée sur une série de points apparentés : le pape Pie XII et la hiérarchie vaticane savaient l'inefficacité des protestations contre la politique nazie, comme le déclara le pape lui-même dans son allocution au Sacré Collège des cardinaux en juin 1943. De plus, une protestation ne pouvait que faire empirer la situation (« de crainte de causer des maux plus grands encore », selon l'expression du pape dans sa lettre à Mgr Preysing de Berlin) et aussi peut-être — et c'est mon interprétation de cette phrase — mettre en danger l'aide concrète exercée en faveur des juifs, en particulier des juifs convertis, par les autorités ecclésiastiques à travers l'Europe occupée. Cette aide devait être adaptée aux circonstances et ainsi, dans la même lettre à Mgr Preysing, le pape indiquait que les autorités religieuses nationales et régionales devaient agir selon leur propre appréciation de la situation locale. Ce qui, en un sens, est confirmé par la variété des attitudes et des initiatives existantes. De plus, au-delà de ces positions générales et de leurs conséquences concrètes, on doit se remémorer une série d'initiatives charitables prises par le Vatican lui-même à l'égard des juifs pris individuellement ou de groupes juifs, à la fois avant et après l'occupation allemande de l'Italie centrale et de l'Italie du nord. Cette assistance comporta une aide financière à diverses organisations charitables de même qu'à la communauté juive de Rome, et consista aussi à cacher des juifs dans l'enceinte même du Vatican à l'automne 1943. Cependant la sollicitude du pape s'orienta essentiellement vers les juifs qui s'étaient convertis au catholicisme.

La critique de la politique papale a été exprimée à la fois quant à son efficacité et quant aux impératifs religieux et éthiques. Du point de vue pragmatique, on a avancé que, si le pape avait protesté publiquement, son autorité parmi les millions de fidèles catholiques dans toute l'Europe aurait considérablement encouragé l'extension de l'aide directe aux juifs et peut-être même créé des difficultés aux nazis eux-mêmes, étant donné le large pourcentage de catholiques dans la population du Reich. Le précédent de l'euthanasie a souvent été mentionné dans ce contexte.

Au niveau des impératifs religieux et moraux, l'argument est fort et simple. Face à un crime d'une telle ampleur, le Vicaire du Christ devait accomplir sa mission spirituelle par-dessus et par-delà toutes les autres considérations : sa voix devait se faire entendre haute et claire. Dans ce contexte, la déportation des juifs de Rome a été considérée comme le cas-test ultime et le plus symbolique non seulement pour le Vicaire du Christ mais aussi pour l'évêque de Rome. Ce moment de crise ultime et de silence continu est exprimé de façon vivante dans la succession des dépêches envoyées à Berlin par le ministre allemand au Vatican, Ernst von Weizsäcker : d'abord la crainte que, sur ce point, le pape ne puisse garder le silence ; puis le soulagement : le pape n'a pas protesté, même lorsque les juifs étaient raflés sous ses fenêtres.

Dans leur raisonnement, les défenseurs de Pie XII utilisent les arguments de la *Verantwortungsethik* alors que les critiques du pape rejettent de prime abord cette interprétation de la *Verantwortungsethik* et pensent que prendre la parole était la seule manière responsable d'agir ; en outre, ils opposent tacitement ou explicitement *Gesinnungsethik* à *Verantwortungsethik*, vu la nature du crime et la définition religieuse du rôle du pape dans le monde. Dans un tel débat il ne peut théoriquement y avoir d'argument décisif d'un côté ni de l'autre, et le jugement de chacun dépend de valeurs personnelles et collectives qui défient une analyse historique positive. Néanmoins, je tenterai en conclusion quelques remarques basées sur les éléments historiques et, inévitablement, sur une part d'interprétation subjective.

\*  
\* \*

Les décisions du pape doivent être comprises non seulement dans leur contexte immédiat mais aussi dans le contexte historique général de l'époque. Si nous envisageons d'abord le contexte général et que nous nous référons à certains des aspects évoqués dans les deux premières sections de cette présentation, nous nous trouvons devant la situation suivante : nous avons d'abord à admettre la persistance dans le monde catholique dans les premières décennies du siècle, de restes tenaces d'attitudes antijuives sous une forme ou sous une autre. En second lieu, en raison de ces attitudes négatives — mais aussi en raison du poids d'autres considérations idéologiques et politiques —, le sort des juifs n'a jamais été une question centrale pendant cette période. Cela est vrai, non seulement de l'Église occupée, des Alliés et des gouvernements neutres, etc... On peut vraiment parler d'un « abandon des juifs » à l'échelle globale.

Il est manifeste que le cardinal Secrétaire d'État, Luigi Maglione, a agi entièrement dans l'esprit du temps en ce qui concerne le caractère central du problème juif. On peut en dire autant de la plupart des nonces.

En ce qui concerne le pape — et c'est notre principal sujet — rien n'indique, dans ses actes ou ses déclarations, qu'il n'ait pas été influencé par cette même atmosphère générale. En outre, par formation, Pie XII était très conscient des facteurs politiques, ses méthodes étaient celles d'un diplomate. Ainsi pour lui, la « Realpolitik » et l'extrême prudence étaient essentielles. La priorité du pape était probablement la protection de l'unité de l'Église par la sauvegarde d'une stricte neutralité qu'auraient mise en danger des protestations publiques. Il peut y avoir eu aussi d'autres considérations politiques.

Le pape pensait probablement que toute tentative pour dénoncer les agissements des nazis serait vaine et finalement même nuisible, soit pour les efforts faits au plan local en faveur de certains juifs, soit par rapport aux *Mischlinge* baptisés. Il avait très probablement à l'esprit d'autres aspects des intérêts et de la politique de l'Église.

Bref, à mon avis, l'extermination des juifs ne semble pas avoir été au centre de son attention comme une question morale et spirituelle qui devait relever de la hiérarchie vaticane et du pape.

Le Père John Morley écrit, dans la conclusion de son ouvrage sur la diplomatie vaticane et les juifs pendant l'Holocauste : « Il faut conclure que la diplomatie du Vatican a fait défaut aux juifs pendant l'Holocauste en ne faisant pas tout ce qu'il lui était possible de faire en leur faveur. Elle s'est manquée à elle-même parce que, en négligeant la détresse des juifs et en poursuivant un objectif de réserve plutôt qu'un souci humanitaire, elle a trahi l'idéal qu'elle s'était assigné. Les nonces, le Secrétaire d'État et plus que tous, le pape, partagent la responsabilité de cette double défaillance »<sup>9</sup>.

Je suis entièrement d'accord avec cette définition de la défaillance de la diplomatie vaticane. Cependant à mes yeux, les racines de la défaillance globale se situent à un niveau plus profond : ce fut l'application de mesures ordinaires à des circonstances extraordinaires et la persistance de modes de pensée traditionnels qui ont obscurci la perception d'une nouvelle dimension du mal dans l'histoire.

9. John Morley, *op. cit.*, p. 209.